

Dossier suivi par : Carole BÉCHU

Téléphone : 02 23 62 19 48

Télécopie : 02 23 62 19 49

Email : djb@ville-rennes.fr

Notre référence : DJB ExpMT/CB/BR/2018.24

Classement : T 36

Le 4 juillet 2018

COMPTE-RENDU

Visite annuelle des Jardins Familiaux de la Bintinais

Réunion du 19 juin 2018

Destinataires :

- Participants
- DJB ExpSG/P. LOUÉDEC

Étaient présents :

- Association des Jardins Familiaux/M. LOUVEAU, M. CHEDEMAIL, M. GOURIO, M. TANGUY, M. PERISSE, M. TURC, Mme ECLAIRE, Mme MOCAER, M. CORNUT
- DJB ExpMT/C. BÉCHU, H. GAPIHAN, I. AUBERT, L. GALIVEL

Objectif : visite annuelle du site

Points évoqués :

1. Points sur les extensions et aménagements divers

Lors de notre visite sur site, nous avons pu constater que des efforts notables ont été réalisés pour que les jardins se rapprochent de plus en plus du règlement intérieur. Les parcelles ciblées par des non-conformités sont consignées dans le tableau joint. Les dalles, béton, bâche, barbecues scellés ou matériaux divers sont donc à supprimer. Les adhérents doivent prendre leur disposition pour démonter leurs extensions en tout genre. Les structures bricolées de vieilles planches, pieux, bâches doivent disparaître.

L'utilisation de tuyaux d'arrosage est à proscrire dans un souci d'économie d'eau. Les récupérateurs d'eau sur site doivent répondre aux besoins d'arrosage et doivent être raccordés à la gouttière.

2. Peinture des cabanons

La peinture est disponible pour les adhérents. Une grande partie des cabanons ont été repeints. Les numéros des parcelles doivent être lisibles par des pochoirs sur les portillons.

3. Taille des haies

Cet aspect du règlement reste le point noir du site.

Comme les précédentes rencontres sur site, il est rappelé que la taille des haies extérieures doit être finalisée et homogénéisée. Il semble évident que certains locataires ne taillent pas leur haie pour limiter les intrusions. Le règlement impose une hauteur de haie limitée à 1,20 m. Une tolérance peut être accordée à 1,40 m pour homogénéiser la taille entre les parcelles. De plus, les déchets de taille doivent être ramassés et valorisés sur sa parcelle ou évacués avec la collecte déchets verts.

4. Demande d'abattage et/ou élagage d'arbres

Afin de répondre aux désagréments causés par les arbres (ombrage, proximité, désordres racinaires) la Direction des Jardins et de la Biodiversité a déjà supprimé beaucoup d'arbres à proximité des parcelles les années précédentes.

Une seule demande d'abattage concerne une Aubépine. Cette dernière sera réalisée par les agents de la DJB.

5. Hauteur des arbres et respect des distances à l'intérieur des parcelles

Il est stipulé dans le règlement qu'une distance minimum de 2 m avec les haies mitoyennes et une hauteur de 2 m sont à respecter pour les arbres. L'association doit rappeler à ces adhérents ce principe et s'assurer que les locataires se mettent en conformité par recépage et/ou abattage des conifères, noyers, figuiers...

Une tolérance est acceptée pour les fruitiers lorsqu'il n'y a pas de gêne avérée avec les parcelles limitrophes. Toutefois nous avons noté une nette amélioration sur ce point.

6. Cultures et entretien

Les parcelles doivent comporter prioritairement des cultures potagères. Cette obligation est plutôt bien respectée (peu de parcelles à l'état d'abandon ou en friche).

Les quelques jardins peu entretenus doivent se mettre en conformité.

Les parcelles qui ont été nettoyées et préparées par les agents de la DJB à maintes reprises sans suivi derrière par les repreneurs ne bénéficieront plus du concours de l'équipe de jardiniers.

7. Demandes diverses

Une réfection du local sanitaire est demandée par l'association. Les travaux de réparation seront budgétés cette année.

Pour le jardin 53 très humide et rendant la culture difficile, l'association refuse la mise à disposition de bacs proposés par la DJB. Ce jardin aurait pu convenir à certaines personnes qui souhaitent démarrer le jardinage en limitant les contraintes de posture liées à la culture en pleine terre sur des parcelles conséquentes. L'association souhaite des gros travaux de drainage en amont pour assécher cette parcelle et la rendre cultivable. Le plan de charge de la DJB ne pourra pas répondre à cette demande sur la saison 2018/2019.

L'association a émis le souhait de pouvoir disposer d'un four à pain à proximité de la zone détente et du bureau. Cette demande peut faire l'objet d'une dépose de projet dans le cadre de la fabrique citoyenne. La DJB ne sera pas le service pilote pour conduire ce projet. Elle pourrait être consultée pour le choix de l'emplacement.